Publié le 2 0 DEC. 2023

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE **DEPARTEMENT DU NORD**



#### DEL N° 060/2023

# DELIBERATION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

### DE LA COMMUNE DE THUN-SAINT-AMAND

#### Séance du Vendredi 18 Décembre 2023

L'an 2023 le Vendredi 18 Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BROQUET, Maire,

#### Nombre de conseillers :

Date de convocation

Date d'affichage

11/12/2023

11/12/2023

En exercice :	15
Présents :	13
Pouvoirs:	0
Votants :	12
Pour:	12
Contre:	0
Abstentions :	1

Présents :				
BROQUET Jean-Noël	GARCIA Christiane	BOURDON Philippe		
PINOY Jacques	JOLY Denis	CHABANE Michel		
GÉNOS Cathy	VINCKIER Annick	CORREA Emmanuel		
BLOIS Olivier	COLLINET Patricia	MARIE Emilie		
TAQUET Sabine	BENIT Marie-Agnès	COURTECUISSE Charles		
Absent(es) excusé(es) ayant donné(es) procuration :				
Absent(es) excusé(es) :				
Absent(es) non excusé(es) :				
Absent(s): MM: CHABANE Michel, CORRÉA Emmanuel				
Secrétaire de séance :				
M. JOLY Denis				

## Objet: TARIF D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LA FRITERIE - DROIT DE PLACE 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 42/2021 du conseil municipal en date du 18 novembre 2021 relative à l'occupation du domaine public par la friterie du 01/01/2022 au 31/12/2024 - Droit de place 2022,

Vu la délibération n° 60/2022 du conseil municipal en date du 07 Décembre 2022 relative à l'occupation du domaine public par la friterie du 01/01/2022 au 31/12/2024 - Droit de place 2023,

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID: 059-215905944-20231218-DEL0602023-DE

Considérant qu'il convient de réviser le droit place pour l'exercice 2024, Et sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire,

#### Rappelle:

Que lors de la séance du 18 novembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement de l'occupation du domaine public par la friterie « La frite à Poussin » exploitée par Monsieur DHOTE Pascal pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Qu'il a été décidé que soit revue la redevance « droit place » chaque année.

- Que le montant fixé par la délibération du 18 novembre 2021 pour l'année 2022 était de 720,00 €.
- Que le montant fixé par la délibération du 07 décembre 2022 pour l'année 2023 était de 720,00 €.

#### **Demande:**

Au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer :

Sur le montant de la redevance droit de place pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à la majorité (12 pour – 1 abstention) :

- Fixe la redevance « droit place » pour l'exercice 2024 à 750,00 €,
- Dit que la recette sera imputée au compte 7032 Droits de stationnement et de location sur la voie publique, ports et quais fluviaux et autres lieux publics (M57),
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et à prendre tous les actes relatifs à ce dossier,
- Charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur DHOTE Pascal exploitant de la friterie « La frite à Poussin » après exercice du contrôle de légalité de la Sous-Préfecture de Valenciennes.

Fait les jours mois et an susdits

Le Maire,

J.N. BROQUET



HELIOS : comptabilité publique ACTES : contrôle de légalité

# Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Thun-Saint-Amant Utilisateur : PASTELL Plateforme

#### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : DEL0602023

Objet: DEL 060/2023 : TARIF D'OCCUPATION DU DOMAINE

**PUBLIC PAR LA FRITERIE - DROIT DE PLACE 2024** 

Type de transaction : Transmission d'actes

Date de la décision : 2023-12-18 00:00:00+01

Nature de l'acte : Délibérations

Documents papiers complémentaires : NON

Classification matières/sous-matières: 7.10 - Divers

Identifiant unique: 059-215905944-20231218-DEL0602023-DE

URL d'archivage : Non définie Notification : Non notifiée

#### Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	912 o

Nom métier: 059-215905944-20231218-DEL0602023-DE-1-1\_0.xml

**Document principal (Délibération)** application/pdf 374.8 Ko

Nom original: D0602023.pdf

Nom métier:

99\_DE-059-215905944-20231218-DEL0602023-DE-1-1\_1.pdf

# Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	20 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 décembre 2023 à	Reçu par le MI le 2023-12-20
	15h49min43s	